

Admissions conditionnelles – difficultés rencontrées

Les cégeps ont fait des admissions conditionnelles sur une base facultative à l'automne 2008 et à l'hiver 2009. La mesure est devenue obligatoire à la session d'automne 2009. Tant durant la période de rodage que maintenant, les cégeps ont déployé de gros efforts en vue de s'adapter à ces nouvelles règles. Il n'en demeure pas moins que beaucoup de travail reste à faire afin d'accompagner adéquatement les élèves dans leur transition vers le collégial et d'alléger un peu les procédures administratives.

Les calendriers scolaires

Parmi les principales difficultés d'arrimage rencontrées, les différents calendriers scolaires posent un problème de taille aux cégeps. En effet, ceux-ci débutent leurs cours à la fin du mois d'août alors que les périodes d'inscription au secondaire et à l'éducation des adultes ont généralement lieu au début de septembre.

De plus, il est fréquent que l'horaire du secondaire ne soit pas remis à l'élève lors de ces séances d'inscription. Il est donc difficile d'ajuster l'horaire du collégial de l'élève, n'ayant pas son horaire du secondaire. Quand l'information parvient au cégep, plusieurs semaines de cours sont déjà passées, ce qui fait qu'il est difficile de changer l'élève de groupe. Il ne reste plus que l'option de le désinscrire d'un certain nombre de cours. Cette situation cause beaucoup d'insécurité chez le nouveau cégépien. Quand vient le temps d'ajuster son horaire, il est souvent réticent ou déçu qu'on doive le désinscrire de cours qu'il aimait bien et pour lesquels il avait déjà investi du temps et de l'argent. Les cours à enlever sont parfois ceux où il appréciait particulièrement le professeur ou ceux dans lesquels il avait pu développer des liens d'amitié.

Pour toutes sortes de raisons, il arrive aussi que l'élève s'inscrive tardivement à ses cours aux adultes. Compte tenu du nombre de demandes de la part des élèves ayant des cours du secondaire à terminer, celui-ci est parfois mis sur une liste d'attente. Dans certains cas, il ne pourra débuter son cours que très tardivement même s'il est considéré comme prioritaire du fait de son inscription au cégep. Il sera alors trop tard pour ajuster son horaire du collégial advenant un conflit d'horaire (exemple : fin des cours au cégep à 18h, début des cours au secondaire à 18h30 dans un centre éloigné du cégep). Il sera aussi peut-être trop tard pour que l'élève puisse terminer son cours du secondaire dans les temps requis. Cette situation est cause d'un stress énorme pour les élèves concernés.

Étant donné ces différents calendriers, l'élève doit se présenter à répétition à l'organisation scolaire tantôt pour signer son engagement à terminer son secondaire dans les délais requis, tantôt pour fournir la preuve d'inscription au cours, tantôt pour apporter son horaire à son API, tantôt pour signifier qu'il a réussi son cours. Il doit aussi se présenter une ou plusieurs fois à l'éducation des adultes. Peut-on parler ici de transition harmonieuse entre le secondaire et le collégial? Et que dire de la lourdeur administrative?

Diversité des preuves d'inscription

Chaque centre d'éducation des adultes produit son propre formulaire d'inscription. Certains sont le fruit d'une analyse complète, très bien faits, précis et fort détaillés. D'autres, par contre... Il faut parfois demander à l'élève de retourner à son centre pour qu'il fournisse une preuve d'inscription précisant le cours auquel il est inscrit. Il n'obtient parfois qu'un simple un reçu.

On a aussi eu des étudiants qui, sans le savoir, se sont inscrits à des cours ne donnant pas droit à la sanction. De plus, la preuve d'inscription mentionne rarement sous quel régime la sanction sera émise. Or, les règles applicables à la sanction des jeunes et celles se rapportant à la sanction aux adultes étant différentes, il se peut que l'étudiant doive suivre un nombre de cours différent en fonction du régime choisi.

Dans plusieurs cas, l'inscription ne précise pas à quel moment la sanction est prévue. L'élève ne pose pas toujours la question et ne spécifie pas toujours non plus qu'il a un court délai pour terminer son secondaire à défaut de quoi il devra quitter le cégep. Le secondaire ne l'informe pas automatiquement des exigences à respecter en ce sens. Il serait donc intéressant que le formulaire d'inscription comporte une petite note à cet effet.

Dans de telles conditions, la vérification demandée aux collèges s'avère très lourde et difficile. La période où ces vérifications se doivent d'être faites étant très achalandée, le suivi de ces dossiers représente une mobilisation des ressources importante.

Autres situations problématiques

On remarque un désengagement de plus en plus grand de la part du secondaire envers ces élèves qui chevauchent les deux systèmes.

Par exemple, un élève n'a pas pu fournir la preuve de la réussite de son cours dans les temps requis parce que le professeur a refusé de corriger rapidement son dernier examen. La raison invoquée : selon sa convention collective, il a une semaine pour faire sa correction; le résultat est arrivé trop tard pour que l'élève puisse poursuivre sa session, son délai étant dépassé.

Autre situation : l'élève s'inscrit à un cours mais ne peut prendre possession de son horaire qu'au cours d'un seul après-midi. Comme il a des cours au cégep à ce moment-là, il demande s'il peut le récupérer à un autre moment. Réponse : non, il n'a qu'à manquer ses cours au cégep.

Autre situation : un élève a été inscrit de jour dans une école. Il se présente pour compléter sa formation le soir et on le refuse parce qu'il n'est pas en mesure de fournir son certificat de naissance. Il leur explique qu'il l'a déjà remis au service de jour. Malheureusement, l'école a refusé de l'inscrire puisqu'il ne pouvait produire le certificat.

Pour sa part, le cégep refuse généralement d'inscrire un élève à un cours de français (ou même de mise à niveau en français) tant que celui-ci n'a pas terminé son français de 5^e secondaire. De plus, les centres d'aide en français de plusieurs cégeps offrent leurs services uniquement aux étudiants inscrits à un cours de français de niveau collégial à la session concernée. C'est donc dire que l'élève n'ayant pas réussi son français de 5^e secondaire lors de son entrée au collégial se trouve littéralement laissé à lui-même alors qu'il est probablement celui qui aurait le plus besoin d'aide.

Conclusion

La transition secondaire-collégial est exigeante pour tous les nouveaux étudiants admis au cégep. Toutefois, les élèves concernés par l'admission conditionnelle sont particulièrement vulnérables. Dans une majorité des cas, ce sont des élèves extrêmement faibles au niveau académique. Très peu d'entre eux ont une moyenne générale au secondaire atteignant les 70%. Ils ont aussi beaucoup de travail à faire pour développer leur maturité vocationnelle. Il s'agit donc d'une clientèle à haut risque d'échecs qu'il faut soutenir, encourager, sécuriser et encadrer adéquatement.

Les problèmes d'arrimage soulevés précédemment peuvent être solutionnés si les différentes instances conviennent d'en discuter ensemble. Des compromis et des efforts devraient être consentis principalement au niveau des calendriers scolaires, des processus, des formulaires d'inscription et du cheminement scolaire.

Johanne Cossette

Déléguée de l'APAPI au comité technique du MELS.